

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 93.066

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 21 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

11 Juin 1993

DATE D'AFFICHAGE

11 Juin 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints MM. BARON, BENOIT, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. RAULT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. TAP par M. BENOIT
Mme PARROU par M. HUGENDOBLER
M. MONNARD par Mme FONTAN
M. QUENTIN par Mme PELTIER

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - LACOTTE - MOULINEAU et REVOLAT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT :
CONCERTATION

VOTE : UNANIMITE

Lors du vote du Budget Primitif 1993, il a été prévu un crédit

de 265.000 Francs consacré à l'étude préalable à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Après consultation de trois bureaux spécialisés, l'étude a été confiée à C.R.E.A., de LA ROCHELLE.

Le montant de cette étude s'élève à 223.000 Francs H.T., soit 264.478 Francs T.T.C.

L'Etat a, par arrêté préfectoral du 12 Mai 1993, alloué une subvention de 89.200 Francs, soit 40 % du montant H.T.

Cette subvention devrait normalement être complétée par une aide départementale de l'ordre de 100.000 Francs.

L'étude préalable a pour objet de définir les conditions de mise en oeuvre de l'O.P.A.H. et de fixer les objectifs sociaux, urbains et financiers de l'opération.

La procédure Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) est une action concertée pour la requalification des logements anciens ou vétustes.

Elle mobilise 4 partenaires :

- l'Etat,
- le Conseil Général,
- l'A.N.A.H. (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat),
- la Commune.

L'Etat apporte des aides financières aux propriétaires occupants (prime à l'amélioration de l'habitat) et subventionne le suivi animation de l'opération.

Le Conseil Général subventionne également le suivi animation.

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.) apporte son aide aux propriétaires bailleurs (subventions pour les logements loués à l'année).

La Commune finance l'animation de l'opération (opérateur chargé de l'information et de l'assistance des propriétaires dans la mobilisation des aides).

Le contenu et les modalités de l'étude de réalisation sont définis dans la circulaire numéro 92-22 du Ministère de l'Equipement qui précise notamment que l'O.P.A.H. fait l'objet d'une concertation

préalable.

. Les modalités de concertation proposées sont les suivantes :

- Affichage sur panneaux d'information
- Communiqué dans le journal "ROYAN INFORMATION" et la presse
- Réunions avec les socio-professionnels : Notaires, Agents Immobiliers, Architectes, Promoteurs Constructeurs,
- Une réunion publique pour présenter les conclusions de l'étude.

. Il est précisé par ailleurs que le rapport d'études et le projet de convention entre l'Etat, l'A.N.A.H., le Conseil Général, la Ville de ROYAN, seront mis à la disposition du public.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la Circulaire numéro 92-22 du Ministère de l'Equipement,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme et de l'Environnement,
- Considérant la nécessité d'encourager et d'aider la réhabilitation de logements anciens ou vétustes,

D E C I D E

- de mettre en oeuvre la concertation préalable à une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) selon les modalités suivantes :

- Affichage sur panneaux d'information
- Communiqué dans le journal "ROYAN INFORMATION"
- Réunion avec les socio-professionnels concernés,
Notaires, Agents Immobiliers, Architectes, Promoteurs Constructeurs,
- Réunion publique pour présenter les conclusions de l'étude préalable.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

*Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT

***Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Juillet 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,***

H. THOMAS